

Travaux sur réseaux ou ouvrages électriques - raccordement C4 - Grande rue



Début des travaux

03/05/2021

Fin des travaux

24/05/2021

À compter du 03/05/2021 et jusqu'au 24/05/2021, les prescriptions suivantes s'appliquent GRANDE RUE :

- Le stationnement des véhicules est interdit au droit du chantier le temps des travaux. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de livraison, véhicules de police et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- Un rétrécissement de chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation et de stationnement.
- La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.
- Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés (60 mètres).
- La voie sera maintenue sur une largeur de 4 mètres.
- Le cheminement des piétons sera dévié, sécurisé et matérialisé ;
- Les fouilles réalisées lors des travaux feront l'objet d'une protection par plaque métallique tant que le remblai n'aura pas été réalisé ;
- Les déblais issus du terrassement ne pourront en aucun cas être stockés sur le domaine public ;
- Les revêtements y compris les dalles comblanchien, devront être repris à l'identique définitivement au plus tard avant la date de fin de l'arrêt ;
- Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier au moins 48 heures avant le début des travaux. La réservation de stationnement est à la charge du pétitionnaire.

Coordonnées

Grande rue

95290

L'Isle-Adam

